

PECHE PROFESSIONNELLE

Fabienne DAURES

Ifremer, Univ. Brest, CNRS, UMR 6308, AMURE, Unité d'Economie Maritime, IUEM, F-29280, Plouzané, France

Messages clés :

- En 2014, la flotte de pêche métropolitaine regroupe près de 4 500 navires immatriculés dans les quartiers maritimes des quatre façades. Elle embarque près de 9 700 marins (ETP). L'activité de cette flotte génère un chiffre d'affaires proche de 1 milliard d'euros et une valeur ajoutée brute estimée à environ 500 millions.
- Ces valeurs sont sensiblement proches de celles estimées en 2009 alors que dans le même temps, la flotte de pêche a perdu 4% de ses navires et près de 10% de ses marins.
- En 2014, les 1 304 navires exerçant exclusivement ou principalement leur activité dans la SRM du Golfe de Gascogne embarquent 2 899 marins (en ETP), génèrent un chiffre d'affaires de près de 300 millions d'euros et une valeur ajoutée brute estimée à 173 millions d'euros. Ils contribuent à plus de 30% de la richesse totale générée par la pêche à l'échelle nationale.
- En SRM GdG, les segments qui contribuent significativement à la richesse nationale générée par ce secteur sont : les fileyeurs (toutes catégories de taille), les chalutiers de fond (toutes catégories de taille au-delà de 10m), les ligneurs palangriers (toutes catégories de taille) et les bolincheurs de 12-18m.
- Les 8 stocks suivants contribuent à 60% des débarquements totaux en valeur provenant des flottilles françaises dépendantes de la SRM GdG : la sole pour 14%, le bar pour 11%, la langoustine pour 11%, la baudroie pour 9%, le merlu pour 7%, la sardine (PIL pour 5%, l'anchois pour 2% et le lieu jaune pour 2%.

I. Description et situation générale de l'activité à l'échelle nationale

I.A. Situation du secteur sur le plan national

En 2014, la flotte de pêche métropolitaine regroupe près de 4 500 navires immatriculés dans les quartiers maritimes des façades Mer du Nord, Manche, Atlantique et Méditerranée. Cette flotte développe une puissance motrice totale de l'ordre de 680 000 kW et embarque près de 9 700 marins en équivalent temps plein (ETP). L'activité de cette flotte génère un chiffre d'affaires proche de 1 milliard d'euros et une valeur ajoutée brute¹ estimée à environ 500 millions d'euros (tableau 1). Ces valeurs sont sensiblement proches de celles estimées en 2009 alors que dans le même temps, la flotte de pêche a perdu 4% de ses navires et près de 10% de ses marins (ETP).

¹ La valeur ajoutée correspond à la richesse brute générée par l'activité, c'est-à-dire le chiffre d'affaires moins les consommations intermédiaires (gasoil notamment). Cette richesse sert à rémunérer l'équipage (salaires, y compris celui du patron lorsqu'il est embarqué) et le(s) propriétaire(s) du capital (profit).

Tableau 1 : Chiffre clés sur le secteur des pêches en France métropolitaine en 2014 (hors senneurs thoniers océaniques) d'après données DCF, DPMA, Ifremer SIH, rapport Capacités 2016²

Façade	Nombre de navires	Chiffre d'affaires (millions d'€)	Valeur Ajoutée Brute (millions d'€)	Marins embarqués (ETP)
Mer du Nord Manche Atlantique	2 959	903	453	7 714
Méditerranée	1 467	109	64	1 967
TOTAL	4 426	1 012	517	9 681

La France est un pays majeur pour la pêche en Europe (2^{ème} en valeur derrière l'Espagne) et contribue à plus de 16% des débarquements totaux en valeur et 11% en volume (source : STECF-AER 2015). Cette production reste dominée par la pêche fraîche et le poisson frais (source : France Agrimer) et la flotte de pêche est répartie sur tout le littoral métropolitain (source : données FPC, DPMA) (figure 1).

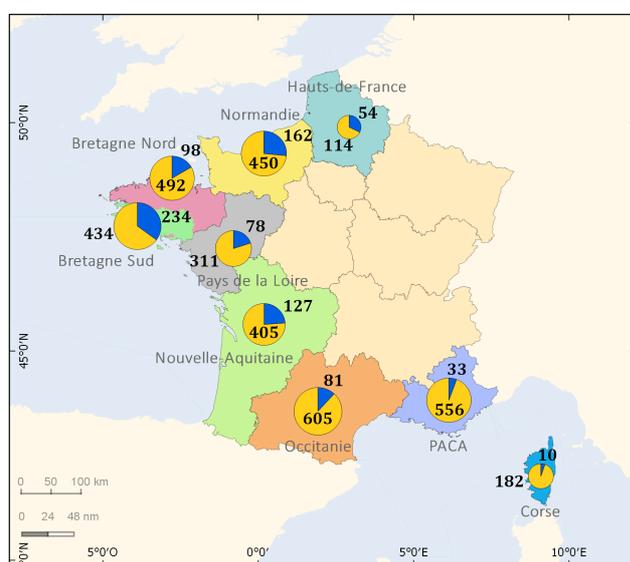


Figure 1 : Distribution des navires de pêche professionnelle en France métropolitaine, par région et catégorie de longueur (en jaune la catégorie des moins de 12m et en bleu les 12m et plus) – *Elaboration propre d'après DPMA – Fichier FPC (Flotte de Pêche Communautaire), données 2014.*

Le navire de pêche moyen est de petite taille (moins de 12m), construit il y a 28 ans (figure 2), avec une puissance motrice de 153kW et un peu plus de 2 marins à bord. Cependant, la flotte de pêche française révèle une grande diversité de taille de navires (de moins de 12 à plus de 40 mètres), de métiers pratiqués (combinaison d'engins de pêche et d'espèces cibles) et de zones fréquentées.

² Les données économiques présentées dans ce tableau et les paragraphes II.B. et II.C. sont issues d'un travail qui a bénéficié d'une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données – CASD)

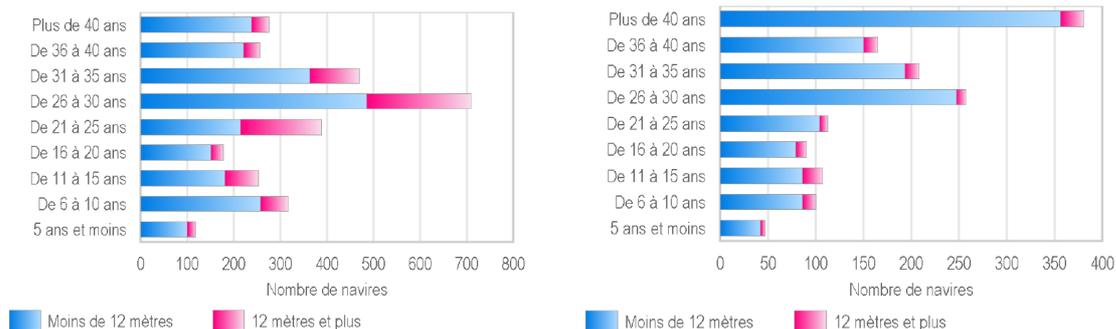


Figure 2 : Pyramide des âges des navires, source : Ifremer SIH – *Activité des navires 2014 – Façade Mer du Nord Manche Atlantique (gauche) et Façade Méditerranée (droite)*.

L'activité des navires immatriculés en métropole se déploie dans de nombreuses divisions de la zone 27 (Atlantique Nord Est selon la terminologie CIEM), dans la zone 37 (Méditerranée), et pour les grands thoniers-senneurs : au large des côtes d'Afrique (zone 34) et dans l'Océan Indien (zone 51). Que ce soit en Atlantique ou en Méditerranée, les secteurs les plus productifs (captures en valeur) se concentrent sur les zones côtières (dans la limite des 12mn ou plus généralement dans le périmètre des eaux territoriales françaises).

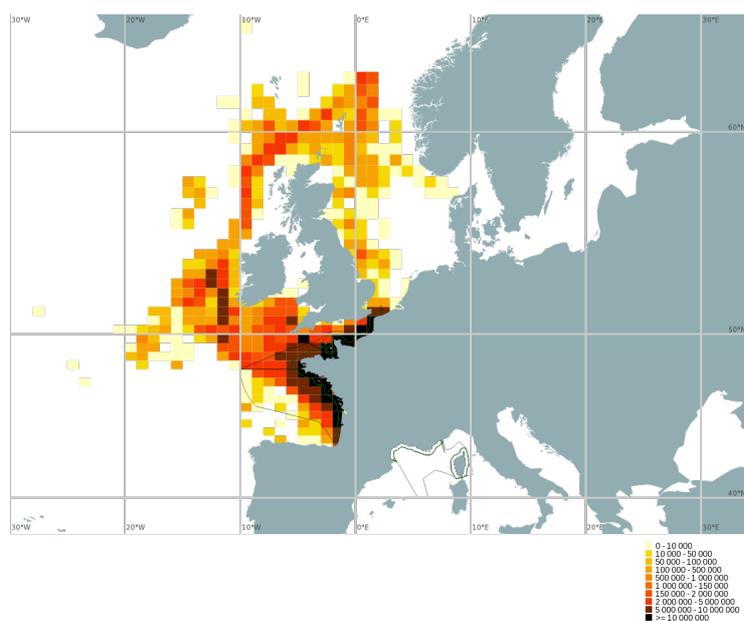


Figure 3 : Cartographie des prélèvements (en euros) de la flotte de pêche métropolitaine dans la zone 27 (Atlantique), Ifremer - UEM, SIH d'après données DPMA, Ifremer SIH, DCF, *Rapport Capacités 2016*

Les espèces principales débarquées par la flotte métropolitaine sont la baudroie (10% des débarquements totaux en valeur de la façade), le merlu (10%), la sole commune (9%), la coquille St Jacques (7%) et le bar (6%) sur la façade Atlantique ; le thon rouge (20%), le merlu (10%), l'anchois et la dorade sur la façade méditerranéenne. Ces débarquements proviennent pour partie de stocks évoluant dans l'espace maritime français et pour certains considérés comme « surexploités » notamment le bar zone Nord (BSS IVbc, VIIa, VIIId-h), la morue Mer Celtique (COD VIIe-k) ou la sole du Golfe de Gascogne (SOL VIIIabd), (source : CIEM – *Avis 2017*). L'état de nombreux

stocks exploités par la flotte communautaire (près de la moitié des débarquements pour les eaux de la Baltique et de l'Atlantique et autour de 80% pour les mers Méditerranée et Noire) reste encore peu connu (*source : European Parliament, 2013*).

I.B. Réglementation

Depuis 2011, le dispositif législatif et réglementaire d'encadrement de l'activité de pêche professionnelle a fait l'objet de quelques évolutions :

Au niveau européen : la nouvelle Politique Commune de la Pêche, effective depuis le 01 janvier 2014³, s'est donnée pour objectif de ramener tous les stocks de pêche à un niveau d'exploitation correspondant à un rendement maximal durable (RMD) d'ici 2020, en cohérence avec l'objectif de l'atteinte du Bon Etat Ecologique des eaux maritimes (DCSMM). L'influence croissante des politiques environnementales sur l'activité de pêche est un élément marquant des 10 dernières années. Parmi les évolutions majeures de cette PCP, on notera ainsi l'introduction de l'obligation de débarquements de toutes les captures ou le « zéro rejet » (art 15), la reconnaissance des aires marines protégées comme instrument de gestion des pêches (art 8) et, dans un autre registre, la confirmation du principe de régionalisation des décisions (art 18). Le nouvel instrument financier (FEAMP) consacre près de 30% de son budget 2014-2020 à l'objectif de durabilité des pêcheries.

Au niveau national : c'est la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) au sein du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation qui élabore et met en œuvre la politique en matière de pêches maritimes. Comme tous les Etats Membres, elle doit élaborer un « programme opérationnel » pour l'utilisation du FEAMP dans le respect des objectifs de la PCP et mettre en place des politiques visant au maintien ou à la restauration de l'équilibre entre ses capacités et ses opportunités de pêche, évalué annuellement (art 22) dans le cadre d'un rapport Capacité⁴. En France, les plans d'adaptation des capacités de pêche combinent des plans de sorties de flotte avec aide publique, ciblés sur certaines pêcheries en déséquilibre, et des mesures de limitation d'accès et d'effort de pêche allant parfois jusqu'à des fermetures temporaires de certaines pêcheries.

II. Etat des lieux à l'échelle de la façade Sud Atlantique

L'analyse produite dans le cadre de 'l'utilisation des eaux marines' de la DCSMM est réalisée à l'échelle des sous-régions marines. La façade Sud Atlantique (SA) et ses eaux marines constituent une partie de la sous-région marine Golfe de Gascogne (SRM GdG). Ainsi, les résultats présentés ci-après sont à entendre à l'échelle un peu plus large que celle de la façade SA : celle de la SRM Golfe de Gascogne.

³ [Regulation \(EU\) No 1380/2013](#) of the European Parliament and of the Council of 11 December 2013; [Regulation \(EU\) 2015/812](#) of the European Parliament and of the Council of 20 May 2015; voir aussi pour plus de détails https://ec.europa.eu/fisheries/cfp_en

⁴ Accessible via <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/evaluation-des-segments-flotte-francais>

II.A. Point méthodologique

L'état des lieux est réalisé dans le cadre :

- D'une « approche Terre » qui présente les caractéristiques et l'activité des navires de pêche immatriculés dans les quartiers maritimes bordant la SRM, étant entendu que cette activité peut se réaliser en dehors des eaux couvertes par la SRM étudiée ;
- D'une « approche Mer » qui se concentre sur les navires dont l'activité de pêche se déroule exclusivement ou principalement dans la SRM étudiée, étant entendu qu'une partie de cette activité peut se dérouler en dehors des eaux couvertes par la SRM étudiée d'une part et que les navires peuvent être immatriculés dans des quartiers maritimes ne bordant pas la SRM étudiée d'autre part.

L'approche Terre permet d'appréhender l'activité économique sous l'angle de son apport aux régions littorales (navires, emplois, espèces majeures débarquées, ports d'exploitation principaux...) sans attention particulière au bon état écologique des ressources halieutiques situées dans le périmètre de la SRM. A contrario, l'approche Mer met l'accent sur les navires dépendant « économiquement » de la SRM et donc de sa capacité à fournir durablement un certain niveau de production halieutique (état des stocks, contribution et dépendance des navires à l'exploitation de ces stocks).

II.B. Approche Terre

En 2014, la flotte de pêche de la SRM GdG totalise 1 589 navires pour une puissance totale de 306 356 kW et 4 096 marins embarqués (en ETP), soit 36% de la flotte de pêche métropolitaine et 45% de sa puissance totale. Cette flotte est en légère diminution par rapport à 2009 (-11% de navires). Le navire moyen a 26 ans (contre 23 ans en 2011), fait environ 12m, avec près de 3 hommes à bord et une puissance de 193 kW. Près de 75% de la flotte appartient à la catégorie de moins de 12m.

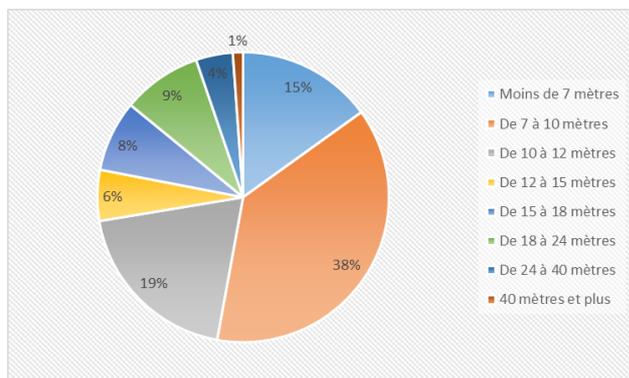


Figure 4 : Distribution de la flotte de pêche de la SRM Golfe de Gascogne par catégorie de longueur (2014) – source : Ifremer SIH d'après données DPMA (FPC) et Rapport Capacités 2016

Depuis 2004, la flotte de pêche du Golfe de Gascogne a diminué de près de 30%.

Les volumes débarqués par cette flotte sont de 178 000 tonnes en 2014 et génèrent un chiffre d'affaires total d'environ 520 millions d'euros (52% du chiffre d'affaires national) dont 42% est enregistré dans les ports de Bretagne Sud⁵, 26% en Aquitaine, 21% en Pays de Loire et 11% en

⁵ Les débarquements en volume et en valeur des thoniers océaniques, immatriculés à Concarneau mais dont l'activité se déroule dans les eaux des pays tiers ne sont pas compris dans ce total.

Poitou Charentes. La valeur ajoutée brute générée par cette flottille de navires immatriculés sur la façade Atlantique est estimée à 260 millions d’euros.

Les 5 espèces principales débarquées sur cette façade sont le merlu⁶ (98m€, essentiellement dans les ports d’Aquitaine), la baudroie (72m€, en Bretagne Sud et Aquitaine), la sole (43m€ dans toutes les régions), le bar (38m€, en Pays de Loire et Sud Bretagne) et la langoustine (34m€, essentiellement en Bretagne Sud). Le prix annuel moyen des débarquements est proche de 3€/kg, au-dessus de la moyenne nationale.

Les principaux ports de pêche de la façade Sud-Atlantique sont : La Cotinière, La Rochelle, Arcachon et St Jean de Luz.

Les navires exercent majoritairement leur activité en zone côtière, la pêche au large étant centralisée sur le quartier maritime de Bayonne, où 55 % des navires pratiquant cette pêche sont immatriculés.

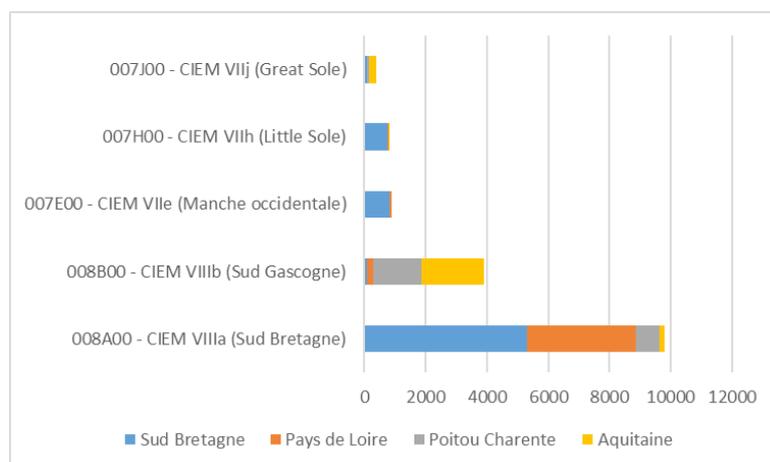


Figure 5 : Principales zones de pêche des navires immatriculés sur la façade de la SRM Golfe de Gascogne (en nombre de mois d’activité des navires en 2014) – source : Ifremer SIH d’après données DPMA-Ifremer (FPC, *Activité*)

Les navires peuvent pratiquer plusieurs métiers au cours de l’année et sont regroupés en flottilles sur la base de stratégies d’exploitation homogènes. Les flottilles les plus représentées sur la façade sont les chalutiers, qui utilisent cet engin de pêche exclusivement (341 navires) ou en combinaison avec d’autres engins au long de l’année (142 navires). Viennent ensuite les fileyeurs, qui peuvent être exclusifs (239 navires), en combinaison avec des casiers (112 navires) ou des métiers de l’hameçon (92 navires). La flotte du Golfe de Gascogne se caractérise également par la forte présence de tamiseurs (181 navires), de ligneurs-palangriers (130 navires) ou de senneurs (59 navires y compris les senneurs tropicaux). Les navires exerçant leur activité au large se trouvent majoritairement parmi les chalutiers et les fileyeurs exclusifs.

II.C. Approche Mer

En 2014, les 1 304 navires exerçant exclusivement ou principalement leur activité dans la SRM du Golfe de Gascogne embarquent 2 899 marins (en ETP), génèrent un chiffre d’affaires de près de 300 millions d’euros et une valeur ajoutée brute estimée à 173 millions d’euros (proches des valeurs observées en 2009). Ils contribuent à plus de 30% de la richesse totale générée par la pêche à l’échelle nationale.

⁶ La forte hausse des débarquements en valeur de merlu par rapport à 2011 provient de la réintégration dans les statistiques nationales mises à disposition des débarquements des navires « franco-espagnols ».

Plus particulièrement, en 2015, la pêche maritime en Nouvelle-Aquitaine recensait 1351 marins, soit 9 % du total national. La façade compte 5 halles à marée : La Cotinière, La Rochelle, Royan, Arcachon et Saint-Jean-de-Luz. En 2014, sur ces 5 criées, la production dépassait les 20000 tonnes pour une valeur de plus de 85 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de ces navires est majoritairement réalisé dans des secteurs de pêche côtiers, mais de nombreux navires ont une activité au large (en dehors des périmètres nationaux) qui génèrent des chiffres d'affaires importants, notamment au sud-ouest de l'Irlande et en Manche.

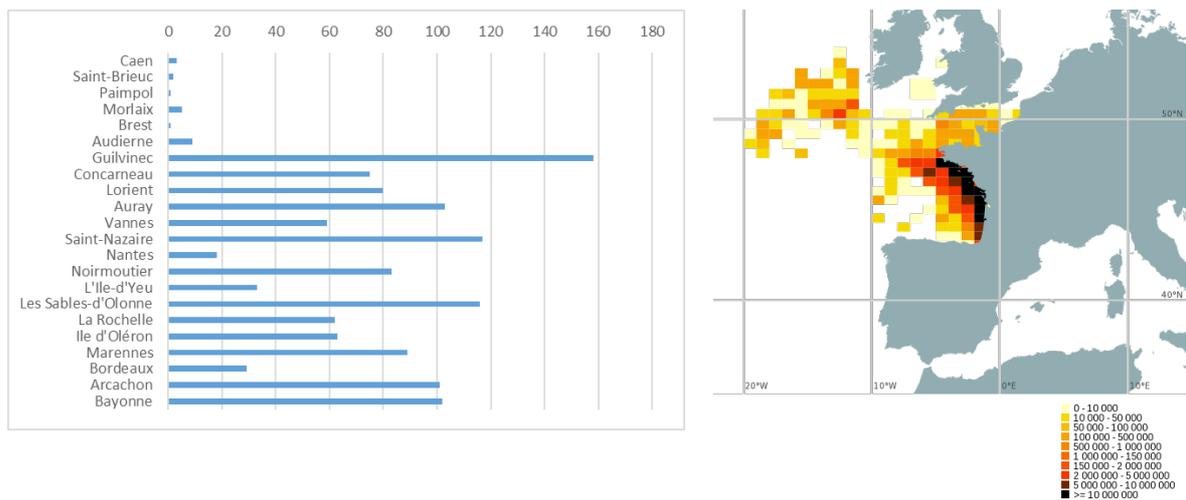


Figure 6 (Gauche) - Ports de provenance des navires exerçant exclusivement ou principalement leur activité dans la SRM Golfe de Gascogne en nombre de navires ; (Droite) – Distribution du Chiffre d'affaires (€) généré par les navires exerçant exclusivement ou principalement leur activité dans la SRM Golfe de Gascogne par rectangle de provenance, source : Ifremer - UEM, SIH d'après données DPMA, Rapport Capacités 2016

Sur la façade Sud-Atlantique, le prix de vente moyen, est supérieur au prix de vente moyen national, en raison de la forte proportion d'espèces à forte valeur ajoutée dans les débarquements.

Les principales espèces vendues sont :

- en quantité : le merlu, la sole, le maquereau, la seiche et le germon
- en valeur : la sole, le merlu, le bar, le maigre, la seiche.

Il y a une grande diversité de stratégies d'exploitation (ou flottilles) parmi les navires inféodés à la SRM Golfe de Gascogne.

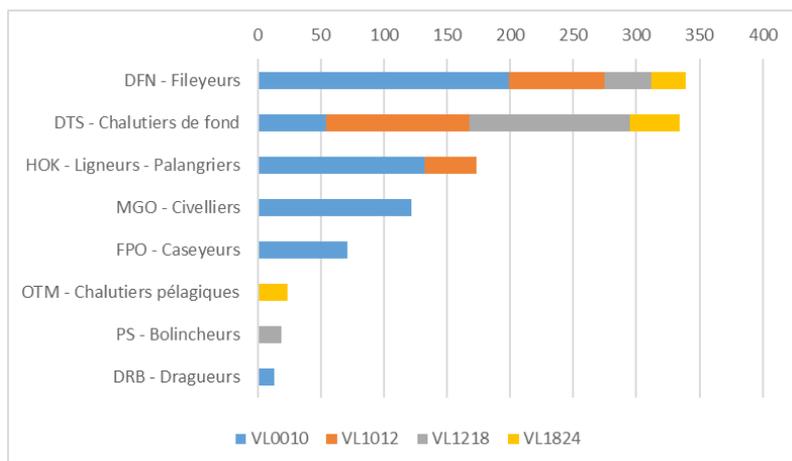


Figure 7 : Distribution des navires exerçant leur activité exclusivement ou principalement dans la SRM Golfe de Gascogne par segment DCF ieengin principal * classe de longueur en 2014 (non compris les segments de moins de 10 navires), *Ifremer - UEM, SIH d'après données DPMA Rapport Capacités 2016*

Les segments qui contribuent significativement à la richesse nationale générée par ce secteur⁷ sont : les fileyeurs (toutes catégories de taille), les chalutiers de fond (toutes catégories de taille au-delà de 10m), les ligneurs palangriers (toutes catégories de taille) et les bolincheurs de 12-18m.

Le descripteur 3 identifie 58 stocks évoluant intégralement ou en partie dans la SRM Golfe de Gascogne et ayant donné lieu à une expertise scientifique. Sur la base des captures des flottilles identifiées ci-dessus, les 8 stocks suivants contribuent à 60% des débarquements totaux en valeur provenant des flottilles françaises dépendantes de cette SRM : la sole (SOL VIIIabd) pour 14%, le bar (BSS (VIIIab)) pour 11%, la langoustine (NEP (VIIIabde)) pour 11%, la baudroie (MNZ (VIIb-k,VIIIabd)) pour 9%, le merlu (HKE (IIIa,IV,VI,VII,VIIIabd)) pour 7%, la sardine (PIL (VII,VIIIabd)) pour 5%, l'anchois (ANE (VIII)) pour 2% et le lieu jaune (POL (VIII,IXa)) pour 2%. NB : les stocks de Baudroie (MNZ (VIIb-k,VIIIabd)), Merlu (HKE (IIIa,IV,VI,VII,VIIIabd)) et sardine (PIL (VII,VIIIabd)) ont une aire de répartition très large impliquant des flottilles inféodées à d'autres SRMs ou évoluant principalement en dehors des périmètres nationaux.

Le tableau suivant identifie les relations entre les flottilles majeures et les stocks majeurs de la SRM en termes de contribution-dépendance⁸.

Tableau 2 : Contributions-dépendances des flottilles inféodées à la SRM Golfe de Gascogne aux stocks majeurs de la SRM (en gras, lorsque la flottille contribue à au moins 10% des débarquements totaux du stock, incluant les navires étrangers ; en italique, si le stock contribue à au moins 20% du chiffre d'affaires annuel du segment), *source : DPMA, Rapport Capacités 2016*

Espèce	Stock	SRM Golfe de Gascogne
Bar	BSS (VIIIab)	Fileyeurs 10 à 18m;
		<i>Ligneurs de moins de 12m.</i>
Baudroie	MNZ (VIIb-k,VIIIabd) b)	<i>Chalutiers de fond 18 à 24m</i>

⁷ Au moins 1% de la VAB au niveau national. Attention, certains segments ont été regroupés pour respecter la confidentialité des données économiques, ce qui conduit à surestimer la réalité de leur contribution à la VAB nationale (cas des fileyeurs de 18-24m et des chalutiers de cette SRM)

⁸ Certaines flottilles peuvent être à la fois fortement contributrices et fortement dépendantes

Langoustine	NEP (VIIIabde)	Chalutiers de fond 12 à 18m;
		Chalutiers de fond 10 à 12m
Sardine	PIL (VII,VIIIabd) a)	Bolincheurs 12 à 18m;
		<i>Chalutiers pélagiques 12 à 18m;</i>
Lieu Jaune	POL (VIII,IXa)	Fileyeurs 10 à 12m;
Sole	SOL (VIIIabd) *	Fileyeurs 10 à 24 m ;
		Chalutiers de fond 12 à 18m;

* pour les stocks considérés comme en surexploitation selon le rapport capacités 2016 ;

a) Pour la sardine (PIL (VII,VIIIabd)), les bolincheurs de 12 à 18m inféodés à la SRM Mers Celtiques sont également fortement contributeurs et très dépendants de ce stock.

b) Pour la baudroie (MNZ (VIIb-k,VIIIabd)), les segments les plus contributeurs (et dépendants) sont des chalutiers de fond de plus de 18 m évoluant en Mers Celtiques (hors SRM). Il en est de même pour le merlu (HKE (IIIa,IV,VI,VII,VIIIabd)) où les segments les plus contributeurs et dépendants appartiennent aux catégories des arts dormants (filets, lignes-palangres) de plus de 24m et sont exclus du champ de l'analyse.

L'activité des navires français dans le golfe de Gascogne entre en interaction avec celles de navires étrangers. En 2014, 358 navires étrangers de plus de 15 mètres (équipés de VMS) ont fréquenté la partie sous juridiction française du golfe de Gascogne. Ces navires proviennent principalement d'Espagne (88 %).

III. Interactions de l'activité

III.A. Interactions avec d'autres activités

Des conflits entre activités de pêche, au regard des métiers pratiqués, des espèces pêchées ou des zones d'activités, se posent aujourd'hui.

L'attractivité croissante depuis plusieurs décennies des espaces littoraux, et commune à l'ensemble des territoires littoraux métropolitains, crée des tensions sur les espaces terrestres et maritimes. De nombreux usagers doivent partager un même espace. On peut citer les nouvelles activités en mer qui se développent comme celles liées aux énergies marines renouvelables (EMR) ou à l'extraction de granulats marins.

Enfin, la prise de conscience de plus en plus importante des impératifs de développement durable entraîne la mise en œuvre de politiques et de règlements visant à protéger le milieu marin. Ces politiques sont traduites notamment au travers de la politique commune de la pêche et la mise en œuvre de la DCSMM et de dispositifs de protection des milieux tels que les aires marines protégées.

Du fait du développement de ces nouvelles pratiques, de l'augmentation des pressions et de la nécessaire protection du milieu naturel, la question du partage de l'espace est une question centrale commune à l'ensemble des activités et particulièrement sensible pour la pêche professionnelle qui est totalement dépendante du milieu marin.

III.B. Interactions avec le milieu marin

III.B.1. Interactions de type 'pressions-impacts'

L'activité de pêche exerce des pressions sur l'écosystème (espèces, habitats) de différentes natures :

- des pressions de type physique (remise en suspension des sédiments, déplacement d'organismes, perte de substrat, dérangement, rejets de macro déchets) principalement exercées par les engins de type traînants (chaluts de fond et dragues notamment) ;
- des pressions de type chimique (macro déchets, changement des cycles biogéochimiques, contamination en hydrocarbures) ;

- des pressions biologiques parmi lesquelles on distingue l'extraction d'espèces cibles (dont les espèces commerciales majeures), l'extraction d'espèces non ciblées (captures accessoires d'espèces d'intérêt communautaire – poissons, mammifères, tortues, oiseaux marins), et les perturbations physiques sur les organismes.

Les pressions de type biologique sur un stock sont généralement appréhendées à partir de la contribution de l'ensemble des flottilles (françaises et étrangères) à la mortalité par pêche totale sur ce stock. Ces pressions génèrent des externalités souvent négatives au sein du secteur, que l'on peut appréhender à travers les dépendances économiques aux stocks (cf. tableau 2).

En 2014, la sole du Golfe de Gascogne était considérée comme en surexploitation même si, selon le dernier avis du CIEM (rendu en 2017), la biomasse de géniteurs est en hausse. Plusieurs flottilles de fileyeurs et de chalutiers de fond contribuent fortement à la mortalité par pêche de ce stock bien que seuls les fileyeurs aient une dépendance économique forte vis-à-vis de ce stock. Des mesures spécifiques de réduction de la mortalité par pêche ont été mises en place depuis l'arrêté du 12 février 2015 créant un régime national de gestion pour la pêcherie de la sole commune (*Solea solea*) dans le golfe de Gascogne avec notamment des arrêts temporaires d'activité en début d'année.

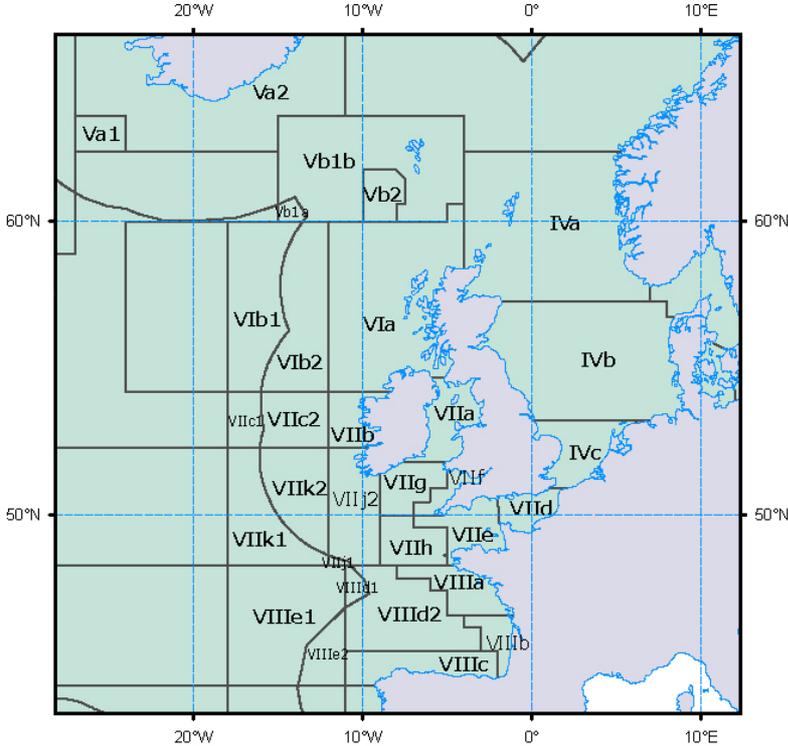
III.B.2. Interactions de type 'dépendance'

L'approche Mer présentée dans la section II.C met l'accent sur les navires dépendant « économiquement » de la SRM GdG et donc de sa capacité à fournir durablement un certain niveau de production halieutique.

IV. Analyse des enjeux de l'activité

Le développement d'une pêche durable doit permettre de préserver les ressources halieutiques et leurs capacités de reproduction. La rentabilité et la viabilité des entreprises passent par une modernisation de la capacité de production avec des navires économes en énergie et une valorisation des produits de la pêche. L'attractivité du secteur devrait permettre le renforcement de la pêche artisanale tout en améliorant les conditions de travail et de sécurité.

Annexe : Carte des zones réglementaires de l'Atlantique



Références :

STECF (2015). The 2015 Annual Economic Report on the EU Fishing Fleet (STECF 15-07). Publications Office of the European Union. Luxembourg, 434pp.

France Agrimer (2016). Les filières pêche et aquaculture en France. Les cahiers de FranceAgriMer 2016 / Chiffres clés Pêche et Aquaculture : 36p.

Leblond, E., et al. (2014). Synthèse des flottilles de pêche 2012. Flotte de Mer du Nord - Manche - Atlantique. Flotte de Méditerranée., IFREMER, SIH.

Ifremer SIH – Activité des navires 2014 – Façade Mer du Nord Manche Atlantique et Façade Méditerranée (sih.ifremer.fr)

European parliament – Directorate General for Internal Policies – Policy Department B: Structural and Cohesion Policies - Fisheries - 2013 – Data-deficient fisheries in EU Waters (74p)

European Commission – Facts and Figures on the Common Fisheries Policy – Basic Statistical data 2016 Edition

Rapport Capacités 2016, téléchargeable sous <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/evaluation-des-segments-flotte-francais>